

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE
Opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des
politiques alimentaires.

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public relatif à l'opportunité, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration et les participants pour leur éclairage sur les questions abordées.

La commission a reçu et analysé les commentaires d'une trentaine d'organismes publics, de la société civile et de l'entreprise privée et elle fait sienne les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent 15 recommandations :

Le CPA, un outil régional pour développer un système alimentaire plus équitable durable et collectif

CONSIDÉRANT que l'alimentation est un droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et que « *Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer.* » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 1999);

CONSIDÉRANT que les problèmes liés à l'accès à l'alimentation, que ce soit la malnutrition ou la suralimentation, constituent un défi de société et non un enjeu strictement individuel;

CONSIDÉRANT que la population de l'agglomération de Montréal se nourrit grâce à un système qui conjugue la production, la transformation, la distribution et la consommation d'aliments, ainsi que la gestion des résidus alimentaires;

CONSIDÉRANT la complexité de ce système alimentaire montréalais, de tous les enjeux transversaux qu'il présuppose et de toutes les parties prenantes qu'il interpelle, notamment :

- Les citoyens qui se nourrissent et qui sont la finalité du système;
- Les nombreux organismes en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine et en développement durable qui déploient leur offre sur le territoire;
- Les instances de concertation (de quartier, en sécurité alimentaire, jeunesse, famille, etc.);
- L'agglomération de Montréal (les 15 municipalités reconstituées, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements);
- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

- Les commissions scolaires du territoire;
- Le réseau de la santé et des services sociaux, tant local (CIUSSS-CLSC), régional (CIUSSS-DRSP) que national (MSSS);
- Le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ);
- Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

CONSIDÉRANT que, parmi ces parties prenantes, le milieu municipal de l'agglomération montréalaise, du palier local au palier régional, représente un ensemble de joueurs de premier plan, dont l'exercice des compétences a des impacts sur le système alimentaire, qu'ils soient anticipés ou non;

CONSIDÉRANT le *Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan* auquel a adhéré la Ville de Montréal, qui recommande entre autres aux municipalités de mettre en place un CPA afin d'accroître la participation des parties prenantes du système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'opinion quasi-unanime des 30 participants experts à la consultation, qui croient pertinent et nécessaire pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires, afin de travailler de façon transversale aux nombreuses questions soulevées par le système alimentaire, dans une perspective de droit à l'alimentation pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que ces participants estiment que le milieu municipal a un rôle important à exercer dans la mise en place et le soutien à un conseil des politiques alimentaires;

CONSIDÉRANT les acquis de l'agglomération montréalaise, découlant de l'initiative des partenaires du système alimentaire montréalais, le SAM, qui a permis aux participants de mener une réflexion collective pendant deux années afin d'identifier les enjeux prioritaires du système alimentaire montréalais, de définir une vision commune et d'élaborer une planification concertée pour développer un système alimentaire durable, équitable et collectif, d'ici 2025;

La commission recommande à l'Administration de :

R-1. Mettre en place un conseil des politiques alimentaires (CPA), à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Lors de la consultation, des parties prenantes provenant de toutes les parties du système alimentaire ont présenté l'état de leurs réflexions et proposé des réponses aux questions de la commission. Les informations recueillies permettent de formuler des recommandations sur les rôles souhaités pour un CPA montréalais, ses enjeux prioritaires ainsi que des propositions de gouvernance qui permettent de prendre en compte le contexte spécifique de l'agglomération montréalaise.

Les rôles du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les différentes compétences exercées par les municipalités de l'agglomération montréalaise en lien avec le système alimentaire, soit l'aménagement du territoire et l'urbanisme; la réglementation municipale en matière d'agriculture urbaine, de marchés publics, de salubrité des aliments, etc.; l'aménagement des grands parcs; la lutte à la pauvreté; la résilience urbaine, la ville de Montréal ayant joint les rangs du *Groupe des cent villes résilientes*; etc.;

CONSIDÉRANT le nombre important d'unités d'affaires municipales responsables de chacune de ces compétences et des impacts sur le système alimentaire de l'exercice de ces compétences, qui rend difficile la réalisation de certains projets ou d'initiatives favorisant le droit à l'alimentation pour tous;

CONSIDÉRANT les nombreux autres acteurs exerçant des compétences propres en lien avec le système alimentaire, tant publics que privés et de la société civile;

La commission recommande à l'Administration de :

R-2. Confier au CPA de Montréal les deux rôles suivants :

- **Un rôle d'expert-conseil auprès des instances décisionnelles municipales de l'agglomération, regroupant les responsabilités suivantes :**
 - **Identifier les enjeux sur le système alimentaire montréalais découlant des décisions prises par les différentes instances publiques;**
 - **Effectuer des représentations et recommandations pour faire valoir les travaux développés par les partenaires du SAM et proposer des politiques, des orientations, des principes directeurs, des modifications réglementaires ou des programmes qui favorisent le développement d'un système alimentaire plus équitable, durable et collectif;**
 - **Proposer des améliorations concrètes aux politiques, règlements et autres décisions des instances publiques, afin d'introduire une cohérence en lien avec le système alimentaire montréalais.**
- **Le rôle d'animer un espace de coopération régionale, comprenant les grandes activités suivantes :**
 - **Concertation entre tous les joueurs à l'échelle régionale, afin de décroquer les structures gouvernementales fonctionnant en silos et les amener à réfléchir dans un esprit de collaboration au système alimentaire dans leur prise de décision respective;**
 - **Concertation entre les paliers local et régional pour favoriser la collaboration et améliorer concrètement la prise de décision à partir de difficultés rencontrées à l'échelle locale;**
 - **Activités de partage de connaissances et de succès issus des expériences du terrain;**
 - **Réseautage et maillage entre les partenaires ruraux et urbains, à l'échelle de la CMM.**

CONSIDÉRANT que les travaux de la présente commission se sont attardés à cerner les rôles que devrait jouer un CPA à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail associé aux deux rôles que la commission recommande de confier au CPA à la recommandation R-2;

CONSIDÉRANT le choix de la présente commission de ne pas recommander que le CPA devienne un bailleur de fonds et appuie financièrement la réalisation de projets locaux;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par la majorité des organismes terrains d'être conseillés et appuyés financièrement dans la réalisation d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, toujours dans la perspective du droit à l'alimentation;

CONSIDÉRANT que la création d'un CPA présuppose, comme condition *sine qua none*, un financement accru pour la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT que le partenariat du SAM joue présentement ce rôle en soutenant les promoteurs de projets, tant financièrement que sous forme de conseils et d'expertise;

CONSIDÉRANT cependant que le partenariat du SAM ne détient aucun statut juridique, ne relève pas de la Ville de Montréal, est financé à 100% par l'organisme *Québec en forme* et que ce financement prend fin en novembre 2016, sans possibilité de reconduction;

La commission recommande à l'Administration de :

- R-3. Identifier l'organisme ou la structure la mieux placée pour conseiller et faciliter la réalisation de projets et d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, et assortir cette reconnaissance d'un budget minimum de fonctionnement et d'un budget levier pour la réalisation de projets.**
- R-4. Encourager cet organisme ou structure à réaliser des démarches pour identifier des bailleurs de fonds intéressés à contribuer à un fonds de développement de projets, dans la poursuite des travaux du partenariat du SAM.**

Un modèle hybride de gouvernance afin d'assurer le succès du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT les conclusions de plusieurs recherches, au Canada et aux États-Unis, qui font valoir le succès des CPA gouvernés par une structure hybride, composée de représentants du secteur public et de la société civile;

CONSIDÉRANT que près des deux tiers des participants à la consultation sont également en faveur d'un modèle hybride de gouvernance;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces participants sont partenaires du SAM et souhaitent s'impliquer dans la mise sur pied d'une telle instance hybride;

La commission recommande à l'Administration, en collaboration avec les partenaires du SAM, de :

- R-5. Choisir un modèle hybride de gouvernance pour le CPA, de manière à effectuer une reddition de comptes tant au conseil d'agglomération de Montréal qu'à la société civile.**
- R-6. Confier la responsabilité du CPA au maire de Montréal, considérant néanmoins qu'il est de la prérogative de ce dernier de désigner un répondant politique détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendra un dossier prioritaire, compte tenu de l'ampleur des enjeux associés.**
- R-7. Préciser le rôle de cet élu au sein du CPA. Il pourrait en effet siéger soit à titre d'observateur – de façon à garantir la neutralité politique du CPA, soit comme membre à part entière, si cela favorise un engagement plus solide de la Ville de Montréal.**

R-8. Élaborer un mécanisme transparent de recrutement et de renouvellement des membres du CPA, comprenant des critères de sélection explicites, notamment quant aux éléments suivants :

- l'expertise dans l'une ou l'autre dimension du système alimentaire, qu'elle soit scientifique ou de terrain, la commission étant d'avis que les expertises scientifiques de la santé publique, de l'agriculture urbaine et de la nutrition doivent être représentés;
- la représentativité des secteurs touchés : instances publiques, milieu économique, milieu communautaire et lutte à la pauvreté, citoyens-acteurs, institutions d'enseignement supérieur.

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

CONSIDÉRANT la transversalité des enjeux et l'importance des défis liés au système alimentaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer et de sensibiliser les parties prenantes de toute l'agglomération montréalaise aux travaux du CPA;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que l'agglomération de Montréal investisse pour assurer le fonctionnement de base de cette instance;

CONSIDÉRANT aussi les compétences de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des villes liées à l'échelle locale qui ont un impact sur le système alimentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation R-6;

CONSIDÉRANT que des instances gouvernementales exercent également des compétences à l'égard de l'alimentation, que ce soit le milieu de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, de la santé et des services sociaux, du développement durable;

La commission recommande à l'Administration de :

R-9. Rattacher administrativement le CPA à une direction de la Ville de Montréal afin que les actions municipales ayant un impact sur le système alimentaire soient plus cohérentes et harmonisées.

R-10. En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, évaluer et fournir sur une base pluriannuelle les ressources matérielles, humaines ou financières nécessaires au fonctionnement stable du CPA.

R-11. Proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises.

À l'instar de plus du tiers des participants à la consultation, les commissaires souhaitent reconnaître le travail accompli par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM) et favoriser le développement de collaborations avec le CPA.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter le travail en silos;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et maintenir un maillage fort entre le CPA et les partenaires du système alimentaire montréalais, quelle que soit la forme de ce maillage;

CONSIDÉRANT que la majorité des participants souhaitent contribuer par leur expertise variée à la réflexion sur les systèmes alimentaires montréalais;

La commission recommande à l'Administration de :

R-12. Prévoir qu'un siège du CPA soit réservé aux partenaires du système alimentaire montréalais.

R-13. Avec l'accord de ses partenaires, déléguer au comité de coordination du SAM un représentant du CPA.

Les enjeux prioritaires du CPA de Montréal, en continuité avec ceux identifiés par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM)

CONSIDÉRANT le SAM, une initiative de la société civile appuyée par les instances publiques municipales et gouvernementales et des fonds privés;

CONSIDÉRANT que le travail de tous ces partenaires du système alimentaire a permis les avancées suivantes vers la mise en place d'un CPA :

- Une vision concertée : « *Innover pour mieux se nourrir et se développer* »;
- Un plan de développement collectif, à long terme (2025);
- Un plan d'action à court terme (2014-2016);
- La participation d'acteurs de tous les secteurs du système alimentaire;
- La participation des secteurs publics provinciaux et de la Ville de Montréal.

La commission recommande à l'Administration de :

R-14. Désigner les trois enjeux prioritaires suivants pour amorcer les travaux du CPA, en prenant en compte les orientations du SAM :

- 1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;**
- 2. L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre;**
- 3. La globalité du système alimentaire montréalais.**

R-15. Réviser périodiquement les enjeux prioritaires, en concertation avec les partenaires du système alimentaire de l'agglomération montréalaise.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité par les membres lors de l'assemblée publique du 12 novembre 2015.